

1^{er} novembre 2005

05.177
ad 05.038

Postulat du groupe PopVertsSol

Action sociale et "workings poor"

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a intégré depuis quelques années dans ses analyses la problématique de la pauvreté et calcule des indicateurs clés. Il ressort de ces études que 7,4% des personnes qui exercent une activité professionnelle ne peuvent pas vivre sans recourir à l'aide sociale et que "les workings poor représentent 44% de la population pauvre âgée de 20 à 59 ans" (p. 6)¹⁾. Près des trois quarts des "workings poor" travaillent à plein temps et "même les travailleurs vivant dans des foyers ayant un taux d'activité équivalent à deux emplois à plein temps ou plus ne sont pas à l'abri de la pauvreté" (p. 7, ibidem).

Dans le canton de Neuchâtel cette réalité alarmante existe aussi. Plus des 60% des dossiers de l'aide sociale sont ouverts pour causes économiques (défaut de gain, chômage, rapatriement). Si le chômage, le manque de places d'apprentissage et le manque de travail expliquent en partie cette situation, certains employeurs profitent de la situation du marché de l'emploi pour faire exagérément pression sur les salaires. Même celles et ceux qui ont pris la peine de bien se former sont la première cible de cette politique salariale imposée à la baisse. Sous prétexte que les jeunes manquent d'expérience, certains employeurs multiplient par exemple les périodes de stage sous-payés ou trouvent d'autres raisons pour engager leur personnel à très bas salaire, obligeant en particulier celles et ceux qui fondent une famille à recourir à l'aide sociale, alors qu'ils/elles travaillent à plein temps.

Dans le canton de Neuchâtel, plus d'un quart des dossiers de l'aide sociale sont ouverts pour couvrir les besoins élémentaires de personnes qui travaillent à plein temps. Comme le souligne les statistiques de l'OFS, les "workings poor" sont en augmentation, avoir des enfants augmente le risque de pauvreté, en particulier pour les jeunes parents, les personnes élevant seules des enfants et les familles nombreuses (trois enfants ou plus).

Cette situation est inquiétante et intolérable. Par conséquent, et en complément à la motion du groupe PopVertsSol acceptée et actuellement à l'examen concernant les workings poor, nous demandons que le Conseil d'Etat commande – par exemple à l'Université – une étude ayant pour objectif d'analyser par quels moyens concrets – salaires minimums par branche? mesures de rétorsion à l'encontre d'employeurs qui baissent les salaires et contraignent leurs employé-e-s à recourir à l'aide sociale? – il serait aujourd'hui possible d'enrayer cette émergence de "workings poor" et de lutter contre les pratiques de certains employeurs qui comptent ouvertement sur le fait que l'aide sociale complétera les trop bas salaires qu'eux-mêmes versent à leurs employé-e-s.

Signataires: M. Ebel, D. Angst, J.-C. Pedroli, C. Stähli-Wolf, L. Debrot, P. Hermann, J.-P. Veya, M.-F. Monnier Douard, Y. Stalder, P.-A. Thiébaud, A. Bringolf, Patrick Erard et V. Pantillon.

¹⁾ Travailler et être pauvre / les workings poor en Suisse, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2004

1^{er} novembre 2005

05.177
ad 05.038

Postulat du groupe PopVertsSol

Action sociale et "workings poor"

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a intégré depuis quelques années dans ses analyses la problématique de la pauvreté et calcule des indicateurs clés. Il ressort de ces études que 7,4% des personnes qui exercent une activité professionnelle ne peuvent pas vivre sans recourir à l'aide sociale et que "les workings poor représentent 44% de la population pauvre âgée de 20 à 59 ans" (p. 6)¹⁾. Près des trois quarts des "workings poor" travaillent à plein temps et "même les travailleurs vivant dans des foyers ayant un taux d'activité équivalent à deux emplois à plein temps ou plus ne sont pas à l'abri de la pauvreté" (p. 7, ibidem).

Dans le canton de Neuchâtel cette réalité alarmante existe aussi. Plus des 60% des dossiers de l'aide sociale sont ouverts pour causes économiques (défaut de gain, chômage, rapatriement). Si le chômage, le manque de places d'apprentissage et le manque de travail expliquent en partie cette situation, certains employeurs profitent de la situation du marché de l'emploi pour faire exagérément pression sur les salaires. Même celles et ceux qui ont pris la peine de bien se former sont la première cible de cette politique salariale imposée à la baisse. Sous prétexte que les jeunes manquent d'expérience, certains employeurs multiplient par exemple les périodes de stage sous-payés ou trouvent d'autres raisons pour engager leur personnel à très bas salaire, obligeant en particulier celles et ceux qui fondent une famille à recourir à l'aide sociale, alors qu'ils/elles travaillent à plein temps.

Dans le canton de Neuchâtel, plus d'un quart des dossiers de l'aide sociale sont ouverts pour couvrir les besoins élémentaires de personnes qui travaillent à plein temps. Comme le souligne les statistiques de l'OFS, les "workings poor" sont en augmentation, avoir des enfants augmente le risque de pauvreté, en particulier pour les jeunes parents, les personnes élevant seules des enfants et les familles nombreuses (trois enfants ou plus).

Cette situation est inquiétante et intolérable. Par conséquent, et en complément à la motion du groupe PopVertsSol acceptée et actuellement à l'examen concernant les workings poor, nous demandons que le Conseil d'Etat étudie en ayant l'objectif d'analyser par quels moyens concrets – salaires minimums par branche? mesures de rétorsion à l'encontre d'employeurs qui baissent les salaires et contraignent leurs employé-e-s à recourir à l'aide sociale? – il serait aujourd'hui possible d'enrayer cette émergence de "workings poor" et de lutter contre les pratiques de certains employeurs qui comptent ouvertement sur le fait que l'aide sociale complétera les trop bas salaires qu'eux-mêmes versent à leurs employé-e-s.

Signataires: M. Ebel, D. Angst, J.-C. Pedroli, C. Stähli-Wolf, L. Debrot, P. Hermann, J.-P. Veya, M.-F. Monnier Douard, Y. Stalder, P.-A. Thiébaud, A. Bringolf, Patrick Erard et V. Pantillon.

Postulat amendé accepté par 57 voix contre 54, le 24 janvier 2006.

¹⁾ Travailler et être pauvre / les workings poor en Suisse, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2004